

AFFECTATION DES LAURÉAT-ES DES CONCOURS

note de service n° 2015-064 du 9 avril 2015parue au *BO n°16 du 16 avril 2015* **RENTRÉE 2015**

Saisie des vœux sur le site SIAL du 4 mai au 15 juin 2015 à midi L'affectation dans une académie est prévue entre le 2 et 9 juillet 2015 selon les disciplines. Contacter le SNUEP-FSU capn@snuep.com

CETTE ETCHE EST À DENVOYED AU SNUED-ESU NATIONAL ACCOMDAGNÉE DE VOS JUSTIEICATIES

CETTE TICHE ESTAT	RENVOTER AU SNOEF-F50 NATIONAL ACCOMPAGNEE	DE VOS JOSTII ICATII S	
_	VOTRE SITUATION		
VOUS ÊTES REÇU-E	SITUATION 1 ☐ lauréat-es des concours réservés 2015		
AU CONCOURS DE	⇒ sur Sial vous demandez à être nommé-e en qualité de fonctionnaire sta	agiaire dans l'académie dans laquelle	
PLP \square CPE \square	vous étiez précédemment nommé en qualité de contractuel-le		
	CITUATION S		
Session :	SITUATION 2 ☐ lauréat-es des concours relevant de la session 2015 rénovée e	at inscrit-es en M1 en 2014-2015	
Spécialité :	⇒ affectation dans l'académie où se situe l'université dans laquelle vo		
	réserve de la transmission de la copie de l'inscription en M1 déposée		
	la saisie des vœux. Cette pièce ne doit pas dépasser la taille de 500 Ko.	<i>7.</i> , , . , . , . ,	
☐ Interne	⇒les lauréat-es inscrit-es en M1 dans une université francilienne feront académies d'Île-de-France (Paris, Créteil et Versailles). Les demandes s		
□ Externe	prenant en compte uniquement le classement au concours.	seront classees en fonction à un bareine	
□ Examen pro ou réservé	<i>F</i>		
	SITUATION 3		
☐ Affectation en LP, SEP,	☐ lauréat-es des concours externes relevant de la session 2015		
EREA ou SEGPA	 □ lauréat-es des concours non soumis aux conditions de diplôme □ Lauréat-es relevant de la session 2015 rénovée et déjà titulair 		
	☐ lauréat-es des concours internes relevant de la session 2015		
☐ Report de stage	an d'équivalent temps plein d'activités professionnelles au cou	rs des trois années précédentes de	
	service de non-titulaire.		
☐ Autre (<i>précisez</i>) :	☐ lauréat-es des sessions antérieures en report de stage ⇒ sur Sial vous devez faire des vœux (6 max) qui seront bonifiés en fond	ction des éléments de barème prepant en	
	compte votre situation familiale, personnelle et individuelle.	cuon des ciements de bareme prenant en	
	SITUATION 4		
	Vous justifiez de 1,5 an d'équivalent temps plein d'expérience années précédentes (ex-contractuel-les)	professionnelle au cours des trois	
	☐ lauréat-es des concours externes relevant de la session 2015	rénovée et titulaires d'un M2	
	☐ lauréat-es des concours non soumis aux conditions de diplôme		
	□ lauréat-es des concours internes relevant de la session 2015 r		
	⇒sur Sial vous demandez à être nommé en qualité de fonctionnaire stag avez exercé en qualité de contractuel-le.	giaire dans l'academie dans laquelle vous	
	avez exerce en quante de contractaer le.		
	SITUATION 5		
	Vous êtes déjà titulaire d'un autre corps de l'enseignement public de l'éduc		
	vous ne participez pas aux opérations d'affectation et vous ête: l'académie où vous exerciez précédemment ou, en cas de participation à l'i		
	Tracademic ou vous exercice precedeniment ou, en eus de paracipation a m	inter, dans racademic obtender	
		VOCVŒUV	
	VOS COORDONNÉES	VOS VŒUX D'AFFECTATION *	
Sexe : M □ F □ NOM	(on maiusculos, cun)	Indiquez les vœux que vous avez	
	(en majuscules, svp):	transmis à l'administration dans	
NOM de naissance :	Prénom :	l'ordre saisi	
Date de naissance :/			
Dute de naissance :		1	
Adresse ·		2	
		3	
Code postal : _ _ _ Commune :		4	
		5	
Tel :	Fax :	6	
_			
		JOIGNEZ UNE COPIE DE VOTRE	
		DEMANDE SAISIE SUR SIAL	
		(FICHE SYNTHÈSE)	

*les candidat-es qui y sont invité-es peuvent exprimer leurs voeux, au nombre de six maximum, en classant les académies souhaitées par ordre de préférence décroissante. En cas d'absence de saisie de voeux par le/la lauréat-e, c'est l'académie d'inscription au concours qui sera considérée comme premier et unique voeu du lauréat.





AFFECTATION DES LAURÉAT-ES DES CONCOURS

BO nº 16 du 16 avril 2015

VOTRE BARÈME

Contactez les commissaires paritaires du SNUEP-FSU à <u>capn@snuep.com</u>

CETTE FICHE EST À RENVOYER AU SNUEP-FSU NATIONAL ACCOMPAGNÉE DE VOS JUSTIFICATIFS

CRITÈRES DU BARÈME	INDIQUEZ LE NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS	
1. Classement au concours		
Vous avez été reçu-e: ème sur		
Le classement des lauréat-es est divisé en déciles (1 décile = 10 % des reçus).		
Pour déterminer votre décile,		
divisez (votre rang de classement) par (le nombre d'admis / 10) et ajoutez 1.		
1 ^{er} décile : 150 points 6 ^{ème} décile : 75 points		
2 ^{ème} décile : 135 points 7 ^{ème} décile : 60 points		
3 ^{ème} décile : 120 points 8 ^{ème} décile : 45 points		
4 ^{ème} décile : 105 points 9 ^{ème} décile : 30 points		
5 ^{ème} décile : 90 points 10 ^{ème} décile : 15 points		
Sur liste complémentaire : 0 point		
O POINTS LIÉS AU DÉCILE :		
2. Situation familiale		
Célibataire ou vivant maritalement, sans enfant	0 pt	
Rapprochement de conjoint (mariés ou pacsés ou vie maritale avec enfants reconnus des deux) :	•	
	150 pts	
Designation was suffered to the control of the cont	•	
Bonification par enfant à charge, dans le cadre du rapprochement de conjoints	75	
uniquement (moins de vingt ans au 1 ^{er} /09/2015)	75 pts	
Les bonifications pour RC et enfant sont valables sur le 1 ^{er} vœu, qui doit correspondre à		
l'académie de résidence professionnelle du conjoint, et les académies limitrophes mentionnées immédiatement après		
mentionnees immediatement apres		
Boundards de la vécidamen de Venfank (manda albamés au anniainte anfant de 10	140pts	
Rapprochement de la résidence de l'enfant (garde alternée ou conjointe, enfant de -18		
ans au 1 ^{er} /09/2015) sur le 1 ^{er} vœu correspondant à l'académie de résidence de l'enfant		
ainsi que les académies limitrophes mentionnées immédiatement après.		
3. Situation administrative		
• Travailleur/euse handicapé-e et bénéficiaire de l'obligation d'emploi, sur le voeu 1	1000 pts	
Situation déclarée par les lauréat-es au moment de l'inscription au concours :		
ex-titulaires de la Fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière : bonification	500 pts	
accordée sur le 1 ^{er} voeu qui doit correspondre à la dernière académie d'affectation en tant	300 pts	•••••
que titulaire de la Fonction publique.		
que titulaire de la Foriction publique.		
Contractuel-les du 2 nd degré de l'EN, CPE contractuel-les, MA garantis d'emploi ou les M.I	500 pts	
S.E. et les AED : bonification accordée sur le voeu 1 qui doit correspondre à l'académie	•••••	
d'exercice où ils/elles ont exercé un an équivalent temps plein durant les 2 dernières années.		
Emploi avenir professeur (EAP). Bonification accordée sur le voeu 1 qui doit correspondre à	500 pts	
l'académie d'exercice où ils/elles ont exercé pendant deux ans en tant qu'EAP		
	TOTAL =	
	IUIAL =	

POUR ÊTRE BIEN INFORMÉ-E

Autorisation à signer afin de respecter les obligations fixées par la CNIL

J'accepte de fournir au SNUEP-FSU et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS ou à ma section académique.

DATE :	/	/ SIGNATURE :



AFFECTATION DES LAURÉAT-ES DES CONCOURS

note de service n° 2015-064 du 9 avril 2015parue au *BO n°16 du 16 avril 2015*

RENTRÉE 2015

Saisie des vœux sur le site SIAL du 4 mai au 15 juin 2015 à midi

L'affectation dans une académie est prévue entre le 2 et 9 juillet 2015 selon les disciplines.

Contacter le SNUEP-FSU capn@snuep.com

Saisie des vœux et informations vous concernant

Lors de la saisie de vos vœux sur le site SIAL, vous avez la possibilité de **vérifier et si nécessaire de corriger ou de compléter** les données relatives à votre situation personnelle et familiale. En revanche, si vous constatez que votre situation professionnelle telle qu'elle apparaît dans Sial est erronée, vous ne pouvez pas la modifier vous-même et vous devez donc en demander la correction en adressant un courrier à la DGRH/B2-2 **au plus tard le 19 juin 2015**, accompagnée des pièces justificatives.

Envoyer votre fiche de synthèse au SNUEP-FSU

À la fin de votre saisie, une fiche de synthèse récapitule les éléments essentiels de la demande. Vous devez impérativement l'imprimer car elle devra être jointe aux éventuelles pièces justificatives à fournir et fera foi en cas de réclamation.

Pièces justificatives

Attention, les pièces à transmettre à l'administration et le mode de transmission dépend de votre situation. Reportez-vous à l'annexe F de la note de service.

Aucune pièce parvenant à la DGRH après la date impérative du 19 juin 2015 ne sera prise en compte.

Si vous devez envoyer par courrier à la DGRH-B2-2 des pièces justificatives (états de services accomplis dans le privé ou à l'étranger, contrat de travail, affectation en qualité de fonctionnaire), faites-le en recommandé avec accusé de réception. Vous pourrez ainsi faire preuve de leur envoi en cas de litige.

La justification de l'inscription en M1 se fait au moment de la saisie des vœux numériquement (PDF de moins de 500 ko) sur le serveur STAL.

Si vous faites valoir des services effectués en qualité d'agent-e non titulaire de l'enseignement du second degré public, à l'exception de ceux effectués en tant qu'emploi d'avenir professeur(EAP), vous n'avez aucune pièce justificative à fournir (les états de services sont directement récupérés à partir des bases de gestion académiques). En revanche, pour des services effectués dans l'enseignement privé sous contrat ou dans des établissements français à l'étranger, vous devez fournir une pièce justificative.

Votre situation familiale (rapprochement de conjoint, RRE...) ainsi que vos diplômes, titres et certificats seront examinés par le service du rectorat de l'académie d'affectation, envoyez les pièces justificatives dès les résultats d'affectation.

Révision d'affectation

Si vous n'obtenez pas satisfaction dans vos vœux, ou si vous vous trouvez dans une situation personnelle qui le justifie, vous pouvez demander une révision de votre affectation suite à la publication des résultats.

Attention. Si votre demande est motivée par l'oubli de transmission de pièces justificatives en temps et en heure, celle-ci ne sera pas examinée et aucune suite ne sera donnée. D'où l'importance de bien transmettre les pièces justificatives et de pouvoir le cas échéant faire la preuve de leur envoi (accusé de réception).

Vous devez envoyer votre demande via l'adresse suivante : dgrhb2-2laureats@education.gouv.fr

Seules les demandes reçues sur cette boîte seront traitées. Vous devez mentionner dans l'objet du mail votre nom et prénom, le concours et la discipline. En outre, la fiche de synthèse issue de SIAL dédiée à la saisie des vœux devra obligatoirement être jointe. À défaut, la demande ne sera pas examinée.

Transmettre par mail au SNUEP-FSU : <u>capn@snuep.com</u>, une copie complète de votre demande de révision d'affectation



POUR CONTACTER LE

SIÈGE NATIONAL

SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

Tél.: 01 45 65 02 56

Courriel: snuepnat@snuep.com

VOTRE SECTION ACADÉMIQUE

AIX-MARSEILLE

snuep-aix-marseille@orange.fr 04 91 13 62 81 SNUEP-FSU. 12 place du Grl de Gaulle.

13001 Marseille

Frédéric ALLEGRE

fredericallegre.snuep@gmail.com Tél.: 06 18 82 32 12 22 rue du docteur Thomas,

51100 Reims

BESANÇON Virginie BOUVOT Tél.: 06 81 33 08 45 Adrien GARDE

Tél.: 06 82 02 18 09; 03 81 81 87 55

snuepbesancon@gmail.com Maison des Syndicats 4B rue Léonard de Vinci 25000 BESANCON

BORDEAUX

Nasr LAKHSASSI snuepaquitaine@gmail.com Tél.: 05 56 68 98 91 SNUEP-FSU,

26 rue Paul Mamert, 33800 Bordeaux

CAEN

Benoît LECARDONNEL snuepcaen@yahoo.fr Tél.: 06 77 69 22 78 3e étage, 10 rue Tancrède, 50200 Coutances

CLERMONT-FERRAND

Stéphane ZAPORA stephane.zapora@gmail.com Tél.: 06 85 51 46 79 SNUEP-FSU Maison du peuple 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand Ugo TREVISIOL Tél.: 06 25 07 66 83

snuep.clermont@gmail.com

Antonia EHRHART Tél: 06 70 79 85 86 LP Jules Antonini 3 av Noël Franchini CS 15006- 20700 Ajaccio cedex 9 **CRETEIL**

K. TRAORE - L. TRUBLEREAU snuep.creteil@orange.fr Tel.: 01 43 77 02 41, 06 75 86 30 65 SNUEP-FSU, 11/13 rue des Archives,

94000 Créteil

Sandrine BERNARD - Philippe **DUCHATEL**

snuepdijon21@orange.fr Tél.: 03 80 33 21 76 14 rue de la Chapelle. 21200 Chevigny en Valière

GRENOBLE

Huvnh Lan TRAN: 06 84 00 82 24. Danièle DUTERTRE: 06 52 36 06 59 snuep.grenoble@yahoo.fr Snuep-Fsu - Bourse du travail 32 av. de l'Europe, 38030 Grenoble Cedex 02 Tél./fax: 04 76 09 49 52

GUADELOUPE

Pascal FOUCAL foucal.pascal@orange.fr snuepguadeloupe@yahoo.fr Tél.: 06 90 25 48 00

SNUEP-FSU, 2 résidence Les Alpinias Morne Caruel,

97139 Les Abymes

GUYANE

Christophe THEGAT snuepguyane@laposte.net 06 94 90 62 02 SNUEP-FSU BP 847

97339 Cayenne Cedex LA REUNION

Charles LOPIN snuepreunion@wanadoo.fr Tél.: 06 92 61 93 31 Résidence les Longanis Bat C, Appt 4 7 bd Mahatma Gandhi, 97490 Ste Clotilde

LILLE

Jacques ALEMANY lille.snuep@gmail.com Tél.: 06 70 74 48 63 SNUEP-FSU, 209 rue Nationale

59000 Lille LIMOGES

Béatrice GAUTHIER snuep.limoges@orange.fr Tél.: 05 55 87 78 49 - 06 81 24 56 52 59 rue Noël Boudy,

19100 Brive LYON

Séverine BRELOT lyon@snuep.com Tél : 04 78 53 28 60 – Fax: 04 78 60 04 51 SNUEP-FSU, Bourse du travail, salle 44, place Guichard,

69003 Lyon

MARTINIQUE

Daniemme AVERLANT daverlant@live.fr tél: 06 96 24 69 91

SNUEP-FSU, Cité Bon Air, Bat B Route des religieuses 97200 Fort de France

MAYOTTE

Amadou SOUNFOUNTERA snuep976@gmail.com Tél.: 06 39 40 65 35 Quartier Sefoudine S/C Madjoni, Bandrabova 97650 Dzoumogne

MONTPELLIER **Emmanuel CANERI**

Tél: 06 45 35 72 05 Pascal MILLET Tél: 0673 24 05 47 snuep.montpellier@laposte.net Tél.: 04 67 54 10 70 SNUEP-FSU, Enclos des Lys, bat B 585 rue d'Aiguelongue,

34090 Montpellier NANCY-METZ

Patrick LANZI palanzi@yahoo.fr

Tél.: 07 50 89 81 92, 03 83 33 39 73 Immeuble Quartz, 7 allée René Lalique Apt 6, 54270 Essey les Nancy Johanna HENRION 11 boulevard Baudricourt

54600 Villers les Nancy johannandco@hotmail.fr 06 86 38 24 43

Serge BERTRAND, nantes@snuep.com Tél.: 06 79 47 08 94 Maison des Syndicats, 8 place de la Gare de l'État, case postale 8, 44276 Nantes Cedex 2

NICE

Andrée RUGGIERO nice.snuep@orange.fr Tél. : 06 79 44 06 81 SNUEP-FSU, Bourse du Travail 13 avenue Amiral Collet, 83000 Toulon **NOUVELLE-CALEDONIE**

Raymonde JEAN PHILLIPPE Serge CICCONE snuepnc@gmail.com **BP 58**

98845 NOUMEA CEDEX

ORLEANS-TOURS Gilles PELLEGRINI -

Cathy LAVANANT snuep.orleans-tours@orange.fr Tél.: 02 38 37 04 20 41 boulevard Buyser, 45250 Briare

Clélia BRUNEL GUEZ : 06 60 96 73 20 Eric CAVATERRA: 06 58 78 85 38 snuepfsu75@gmail.com SNUEP-FSU Paris 38 rue Oudiné 75013 Paris

POITIERS Emmanuel DEVILLERS emmanuel.devillers@ac-poitiers.fr Lycée professionnel régional Du bâtiment Auguste Perret 46 rue Bugellerie

86000 Poitiers REIMS

Régis DEVALLÉ regis-devalle@snuep.com Tél.: 06 12 68 26 60 18 rue de Vitry,

51250 Sermaize-les-Bains

Jean-Pierre MARZIN 06 67 20 63 08, Ronan OILLIC 06 88 31 50 59 aca.snueprennes@laposte.net SNUEP-FSU

14 rue Papu 35000 RENNES ROUEN

Jérôme DUBOIS : : 06 19 92 75 91

idsnuep@free.fr Agnès Bonvalet : 06 89 33 14 45

agnesbonvalet@gmail.com SNUEP-FSU,

4 rue Louis Poterat, 76100 Rouen

STRASBOURG

Pascal THIL

0685652926 pascal.thil@orange.fr Tél. : 03 88 22 64 37

7 pl Vieux Marché aux Vins 67000 Strasbourg

TOULOUSE

Agnès BERNADOU Tél.: 06 26 19 64 91 snueptoul@gmail.com FSU 31 - SNUEP-FSU, 52 rue Jacques Babinet 31100 Toulouse

VERSAILLES

75013 Paris

D. BOUILLAUD - O. GUYON versailles@snuep.com snuepversailles@gmail.com Tél.: 07 60 18 78 78 Fax: 09 56 09 63 93 SNUEP-FSU Versailles 38 rue Oudiné

ADHÉRER, c'est se donner les moyens de réussir mieux son année

Se syndiquer au SNUEP-FSU, c'est se donner les moyens :

- · de faire respecter ses droits
- d'acquérir de nouveaux droits
- d'une expression collective, constructive, critique et indépendante
- d'être dans un syndicat de la FSU, 1ère fédération des agents de l'ÉN, aux côtés d'autres syndicats enseignants, le SNES, le SNUIPP, le SNEP, maioritaires dans leur secteur

Une cotisation peu chère

de votre cotisation annuelle sont déductibles de vos impôts! Par exemple, une cotisation de 108 € (PLP 2ème échelon) ne vous revient en réalité qu'à... 36 €!

Comment Payer?

Par prélèvement : remplir l'imprimé et joindre un RIB.

Par chèque: sous la forme d'un chèque global ou de 2 ou 3 chèques échelonnés. Dans ce dernier cas, il vous suffit de porter les dates d'encaissement souhaitées au dos de chacun des chèques.

